



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 22
- procurations : 10
- absents : 1
- ayant pris part au vote : 32

L'an deux mille vingt-trois et le 06 décembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 30 novembre 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JOEL FEULLERAT, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. FREDERIC BAMIERE, M. FREDERIC COMBE, MME DANIELE CABERO, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. GUY MITTAUX, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. LAURENT ROUX (POUVOIR A M. FEULLERAT), MME ISABELLE GODEAS (POUVOIR A MME GUEDES), M. LAURENT ORTIC (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), M. YANNICK PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CHRISTINE CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME FLORENCE TOULZE (POUVOIR A M. NAVARRO), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A MME SERRET-PERES), M. JULIEN CADIEU (POUVOIR A M. MITTAUX), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A M. ROFE), M. PHILIPPE GARDE (POUVOIR A MME BEC)

Etaient absents excusés sans procurations : MME. CHRISTINE GENNARO-SAINT.

M. DENIS MOLET EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

DÉLIBÉRATION n°2023/106

Objet : Modification du tableau des effectifs – création d'un emploi permanent – Transfert de contrat suite à reprise d'activité.

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal, que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique (ex-article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 abrogée) les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures.

Monsieur Le Maire rappelle également au conseil municipal la dissolution de l'association La Ludothèque au 31 décembre 2023 et la reprise de cette activité par la commune au 1^{er} janvier 2024.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

- La création d'un emploi permanent d'agent d'animation à temps complet, au grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à raison de 35 heures (durée hebdomadaire de service).

À ce titre, à défaut de recrutement statutaire, l'emploi sera pourvu à un agent contractuel de droit public dans le cadre de l'article L. 1224-3 du Code du travail, dans le respect de la procédure et des conditions statutaires.

- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Animation du service de la Ludothèque et des ALAE-ALSH.
- La modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- Le tableau des emplois sera modifié à compter du 1^{er} janvier 2024.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment ses articles L. 445-3 et L. 313-1,

Vu le Code du travail, notamment son article L. 1224-3,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération n°2023/104 du 06 décembre 2023,

Considérant le tableau des emplois,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent d'agent d'animation à temps complet, au grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à raison de 35 heures (durée hebdomadaire de service).

À ce titre, à défaut de recrutement statutaire, l'emploi sera pourvu à un agent contractuel de droit public dans le cadre de l'article L. 1224-3 du Code du travail, dans le respect de la procédure et des conditions statutaires.

- D'indiquer que l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Animation du service de la Ludothèque et des ALAE-ALSH ;
- De modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- Le tableau des emplois sera modifié à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 22
- procurations : 10
- absents : 1
- ayant pris part au vote : 32

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

L'an deux mille vingt-trois et le 06 décembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 30 novembre 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JOEL FEULLERAT, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. FREDERIC BAMIERE, M. FREDERIC COMBE, MME DANIELE CABERO, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. GUY MITTAUX, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. LAURENT ROUX (POUVOIR A M. FEULLERAT), MME ISABELLE GODEAS (POUVOIR A MME GUEDES), M. LAURENT ORTIC (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), M. YANNICK PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CHRISTINE CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME FLORENCE TOULZE (POUVOIR A M. NAVARRO), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A MME SERRET-PERES), M. JULIEN CADIEU (POUVOIR A M. MITTAUX), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A M. ROFE), M. PHILIPPE GARDE (POUVOIR A MME BEC)

Etaient absents excusés sans procurations : MME. CHRISTINE GENNARO-SAINT.

M. DENIS MOLET EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

DÉLIBÉRATION n°2023/107

Objet : Modification du tableau des effectifs au titre des contractuels recrutés dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal la création de :

Pour la Direction de l'Enfance Jeunesse et de la Vie Scolaire :

Service Enfance Jeunesse

- Le recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

- Le recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.



Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 29 heures.

- Le recrutement de 14 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures.

- Le recrutement de 6 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 27 heures.

- Le recrutement de 6 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 26 heures.

- Le recrutement de 6 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures.

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures.

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 23 heures.

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 22 heures.

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures.

- Le recrutement de 6 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 19 heures.

- Le recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 18 heures.

- Le recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures

- Le recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures

- Le recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures

- Le recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14 heures.

- Le recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 13 heures ;

- Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures.

- Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 11 heures.

- Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures.

- Le recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 9 heures.

Service vie scolaire et guichet unique

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'assistant de la vie scolaire à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions de chargé du guichet unique à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Service restauration

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.



Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent en restauration à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent en restauration à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures.

- Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions de cuisinier à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Service entretien

- Le recrutement de 8 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent polyvalent d'entretien à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Service des ATSEM

- Le recrutement de 6 agents contractuels dans le grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'ATSEM à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Police Municipale

- Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Direction de la Petite Enfance et de la Parentalité

- Le recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'auxiliaire de puériculture à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

- Le recrutement d'1 agent contractuel dans le grade de d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'assistante administrative à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Direction de la Communication et de la Culture et des Animations

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions de chargé de la vie événementielle pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent d'entretien des bâtiments –Spécialité animation - pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.



Direction des Finances, de la Commande Publique et des Affaires Juridiques

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions de gestionnaire des finances pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions de chargé de la commande publique pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Direction des Services Techniques et du Sport

Centre Technique Municipal

- Le recrutement de 9 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agents polyvalents pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

- Le recrutement d'1 agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'assistante administrative pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Service des Sports

- Le recrutement de 6 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agents polyvalents pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Piscine Municipale

- Le recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agents polyvalents pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

- Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'éducateurs APS pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions de Maître Nageurs sauveteurs pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

- Le recrutement d'1 agent contractuel dans le grade d'éducateurs APS pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions de Maître Nageurs sauveteurs pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures.

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent d'accueil pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Ferme Maraîchère Biologique

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de technicien territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions de responsable de production maraîchère pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Le recrutement de ces agents contractuels de droit public permet de faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-1° du Code général de la fonction publique, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

Les agents devront justifier d'un diplôme de niveau 3 à 6 en fonction du poste requis ou d'une expérience professionnelle.

Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique B et C.

La rémunération sera déterminée selon un indice majoré de rémunération maximum de 431. Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal

- De modifier le tableau des effectifs ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2024.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité moins 3 abstentions (Mmes Gruel et Maurin, M. Dehours) :

- De modifier le tableau des effectifs ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2024.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

